



REÇU LE :
19 NOV. 2020 à 9h35
LYCÉE COLBERT

A Lyon Le 16 Novembre 2020

A Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale
 Mesdames et Messieurs les Inspecteurs et Inspectrices Généraux de Lettres
 Mesdames et Messieurs les IPR-IA de Lettres de l'académie de Lyon

Les professeurs de Lettres du Lycée Colbert (Lyon 8) vous demandent de bien vouloir prendre en compte la situation pédagogique inédite en ce mois de novembre 2020.

Le troisième trimestre de l'année scolaire 2019-2020 a été très perturbé de sorte que les élèves de Première n'ont pas traité intégralement le programme de Seconde. L'équipe de Lettres de l'établissement a fait au mieux pour assurer le télé-enseignement, mais force est de constater que l'enseignement des Lettres se prête mal à un enseignement à distance.

Aujourd'hui, la crise sanitaire conduit les lycées à adopter des organisations pédagogiques nécessaires pour protéger les personnels, les élèves et leurs familles. En conséquence, quelle que soit l'organisation choisie, les élèves ne pourront pas bénéficier en présentiel de leur horaire de cours de français hebdomadaire et ce pour une durée encore indéterminée. Le dévouement et l'ingéniosité dont nous sommes prêts à faire preuve ne seront pas suffisants pour mener à bien les programmes excessivement lourds dans ces conditions. Des aménagements, des allègements, sont nécessaires afin de ne pas accentuer la pression sur les élèves et les enseignant-es.

Nous demandons ainsi l'abrogation de l'arrêté MENE2025804A du 28-9-2020 indiquant que les points de grammaire de Seconde doivent être traités ou approfondis en Première.

En outre, il est totalement irréaliste de croire que nous serons en capacité d'étudier de façon satisfaisante les quatre objets d'étude. Nous demandons donc que les élèves aient le choix entre deux objets d'étude, à l'examen, afin de composer avec des chances égales de réussite dans l'hypothèse où l'un des objets d'étude n'ait pas été traité. Cela suppose, pour la voie générale, deux propositions de commentaire et six sujets de dissertation, afin de couvrir tous les objets d'étude et toutes les œuvres. Pour la voie technologique, nous demandons que soient proposés aux élèves deux commentaires et six sujets de contraction-essai. La littérature d'idées serait, bien sûr, obligatoirement traitée afin de préparer les candidats à cette épreuve de contraction-essai.

Enfin, nous demandons que toute injonction soit levée sur le nombre de textes figurant sur le récapitulatif des œuvres et des textes. La précision « Sauf mention expliquant et justifiant l'anomalie » figurant dans la note de service du 23 juillet 2020 relève d'une méfiance déplacée et injustifiée.

La situation, dans ses dimensions sanitaire mais aussi sociale, politique, sécuritaire, nous semble plus que jamais imposer aux professeurs de Lettres de former leurs élèves bien au-delà du bachotage, de prendre avec eux le temps d'ancrer réellement leurs compétences de lecteur, de scripteur, le temps de la réflexion, de la discussion, toutes choses impossibles si nos demandes ne sont pas prises en compte.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous entendrez la demande de notre équipe pédagogique et que vous saurez faire le pari de la confiance à l'égard des professeurs de Lettres.

A. Reverdy
 Ac Burlon
 rh Deb Jan
 A. Gelan
 J. ALLORENT
 C. DECROIX